

PARLEMENT EUROPÉEN

Question écrite n° 401/70

de M. Girardin

à la Commission
des Communautés européennes

Objet : Position de la Communauté à l'égard de la situation qui s'est créée en Espagne.

La Commission des Communautés européennes est-elle intervenue auprès du gouvernement espagnol pour lui représenter la gravité du procès de Burgos, au cours duquel la peine de mort a été requise pour six des seize résistants basques inculpés, et l'énorme impression produite sur les populations européennes par ce procès à un moment où de nombreux pays s'efforcent de réaliser l'unité du vieux continent ?

Quelle est, face à cette attitude du gouvernement espagnol, l'opinion de la Commission des Communautés européennes en ce qui concerne la collaboration économique et commerciale qui s'est engagée entre la C.E.E. et l'Espagne ?

Embargo : le 22 décembre 1970